

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Ile-de-France

Entretien avec Jean de Maillard

Des magistrats en appellent au Conseil d'État pour protéger l'indépendance de la justice

Propos recueillis par Jonathan Vayr

DOCTRINE

Page 6

■ Personnes / Famille

Vivien Zalewski-Sicard

Donations et restitutions après l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016

CULTURE

Page 16

■ Exposition

Nicole Lamothe

Henri Fantin-Latour, à fleur de peau

ACTUALITÉ Ile-de-France



Des magistrats en appellent au Conseil d'État pour protéger l'indépendance de la justice ^{123e2}

Entretien avec Jean de MAILLARD, premier vice-président adjoint au TGI de Créteil, secrétaire général adjoint du syndicat FO-Magistrats

Propos recueillis par Jonathan VAYR

Le syndicat FO-Magistrats a introduit le 19 décembre dernier un recours auprès du Conseil d'État contre le décret du 5 décembre. Signé par l'ancien Premier ministre Manuel Valls, le texte validait la création d'une inspection générale de la justice avec un pouvoir de contrôle sur toutes les juridictions judiciaires.

Publié le 5 décembre 2016, le décret réformant « l'inspection générale des services judiciaires » pour la transformer en « inspection générale de la justice » en a profité pour étendre les pouvoirs du service rattaché au garde des Sceaux. Alors qu'il ne concernait auparavant que les juridictions de premier et second degré, c'est-à-dire les tribunaux de grande instance et les cours d'appel, le décret du 5 décembre supprime la distinction et fait entrer *de facto* le contrôle de la Cour de cassation dans ses attributions. Contresigné par l'ancien Premier ministre Manuel Valls le dernier jour de son mandat, le décret a provoqué une réaction aussi virulente que rarissime de la part de la juridiction judiciaire suprême. Bertrand Louvel, premier président de la Cour, et Jean-Claude Marin,

procureur général, ont réclamé des explications au nouveau Premier ministre Bernard Cazeneuve via un courrier qui a été publié par la suite sur le compte Twitter de la Cour de cassation. Bertrand Louvel et Jean-Claude Marin y observent notamment que « par simple décret du Premier ministre (...) la Cour de cassation, juridiction supérieure de l'autorité judiciaire, est placée sous le contrôle direct du Gouvernement par l'intermédiaire de l'inspection des services de la justice, en rupture avec la tradition républicaine observée jusqu'à ce jour. Aussi, nous vous serions obligés de bien vouloir nous recevoir afin de nous communiquer des explications sur les raisons de ce décret dont la Cour a pris connaissance par le *Journal officiel* ».

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34